RAPPORT ANNUEL 2009

Recycle NB









TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre 3

Message du président 3

Commission 4

Modèles de parties prenantes 5

Valeurs de base 6

Gouvernance de la commission 7

Évolution de la responsabilité élargie des producteurs (REP) 9

Éducation et sensibilisation du public 10

Projets de recyclage communautaires 10

Programme d'écologisation de peinture (PEP) 11

Programme d'intendance des pneus (PIP) 13

Le recyclage à valeur ajoutée 15

Perspectives d'avenir 16

États financiers (Exercice termniné le 31 décembre 2009)

Bilan 18

État des résultats 19

État de l'évolution des actifs nets 20

État des flux de trésorerie 21

Notes afférentes aux états financiers 22

Tableaux

Tableau du Programme d'écologisation de peinture 25

Tableau du Programme d'intendance des pneus 25

LETTRE AU MINISTRE

Le 31 mars 2010
L'honorable Rick Miles
Ministre de l'Environnement
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Monsieur le Ministre,

Au nom de la commission de Recycle Nouveau-Brunswick, j'ai l'honneur de soumettre notre rapport annuel pour la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président de la commission de Recycle NB,



Murray Driscoll

P.j.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Depuis sa création en 2008, Recycle NB n'a cessé de consacrer des efforts à un élément clé du développement : les partenariats. C'est un terme que vous entendrez de plus en plus souvent de la part de notre organisme tandis que nous cherchons constamment à innover pour réduire, réutiliser et recycler les déchets solides du Nouveau-Brunswick. Nos partenariats sont multiples, allant de groupes et d'organismes aux industries et aux instances publiques ainsi qu'aux collectivités, aux municipalités et au grand public. Tout comme une feuille unique ne suffit pas à assurer la croissance d'un arbre, ce n'est un secret pour personne que la voie vers zéro déchet exige que chacun fasse sa part, chaque jour.

Pour nous aider à remplir cette tâche, nous avons eu le plaisir cette année d'accueillir Patrick McCarthy au poste de chef de la direction de l'organisme. Notre recherche d'une personne pour diriger l'organisme a pris fin le printemps dernier avec l'embauche de M. McCarthy, qui apporte à ses fonctions la vision, l'ensemble de compétences et l'expérience nécessaires pour que Recycle NB réalise ses buts et objectifs ambitieux. Avec plus de 25 ans d'expérience en gestion forestière et en sensibilisation à l'environnement, il saisit très bien les défis auxquels la province fait face sur le plan de l'environnement et ceux que nous sommes susceptibles de voir à l'avenir. La commission et son personnel dévoué sont convaincus que M. McCarthy saura assurer le leadership au quotidien exigé pour poursuivre la croissance de Recycle NB en tant que chef de file en matière de programmes de gérance de l'environnement.

Les résultats de la première année montrent que le programme d'écologisation de peinture (PEP) a dépassé les attentes, tant pour la quantité de peinture résiduelle recueillie et recyclée en vertu du programme que pour l'empressement avec lequel le public a adopté ce nouveau programme. Géré selon le nouveau modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP), le PEP a continué à rendre le programme plus accessible à la population du Nouveau-Brunswick, qui a répondu en faisant du recyclage de la peinture un succès retentissant partout dans la province en 2009.

Le programme d'intendance des pneus (PIP), qui en est à sa 13e année, transforme les pneus usés pour les utiliser dans la fabrication d'un nombre sans précédent de produits, qui sont exportés sur les marchés mondiaux. La croissance est phénoménale, en particulier pour les bardeaux de toiture composites. Un tel succès démontre clairement le genre de recyclage à valeur ajoutée pour lequel nos programmes sont reconnus. Par ailleurs, en 2009, le PIP a travaillé avec divers intervenants à l'établissement d'un nouveau programme volontaire pour les pneus hors route de plus grande dimension.

Les attentes du public à l'égard des matières recyclables et des modes de recyclage évoluent sans cesse. À titre de ressource centrale pour le recyclage au Nouveau-Brunswick, nous devons en faire autant. Un accueil aussi enthousiaste à nos programmes actuels par le public confirme que la province est prête à adopter d'autres programmes de recyclage, notamment pour l'huile usagée et les déchets électroniques. Ce que le Nouveau-Brunswick a démontré, c'est que la promotion de solutions innovatrices pour relever les défis actuels et émergents offre des avantages tangibles.

L'éducation est au cœur de la mission de Recycle NB et, en tant que bons gardiens de l'environnement, nous comprenons le rôle que joue la sensibilisation du public dans la modification des comportements. Notre initiative stratégique comporte notamment un plan de communication élaboré autour du concept d'engagement de la population. Que ce soit « à la maison », « au travail » ou « à l'école », Recycle NB est plus déterminé que jamais à s'assurer que les gens du Nouveau-Brunswick trouvent facilement toute l'information sur le recyclage qu'ils recherchent et dont ils ont besoin.

Les programmes de Recycle NB visent ultimement à atteindre de façon globale les meilleurs résultats possibles pour l'environnement. Nous pouvons tous être fiers des réalisations de 2009, mais nous n'avons pas l'intention de nous reposer sur nos lauriers. Pour réaliser de véritables progrès, il faut aspirer au changement grâce à l'établissement de partenariats, multiplier les efforts en matière d'éducation et appliquer des solutions innovatrices pour relever les défis environnementaux les plus difficiles auxquels nous faisons face. Nous chérissons la grande confiance que les résidents de la province nous ont accordée. Je peux dire avec assurance que notre organisme travaillera toujours à concrétiser sa promesse de continuellement protéger et améliorer l'environnement du Nouveau-Brunswick.



Murray Driscoll – *président, Recycle NB*



COMMISSION

Membres de la commission de Recycle NB



Murray Driscoll, président
Quispamsis (N.-B.)

M. Driscoll est un enseignant à la retraite et le maire de Quispamsis.



Paul Losier, vice-président
Beresford (N.-B.)

M. Losier est conseiller municipal de la ville de Beresford et président du conseil de la Commission des déchets solides Nepisiguit-Chaleur.



Grant Mitton
Moncton (N.-B.)

M. Mitton est un conseiller à la retraite de santé et sécurité au travail du ministère du Travail fédéral, région de l'Atlantique, et un grand amateur de plein air.



Colombe Leblanc-King
Saint-André (N.-B.)

Mme Leblanc-King est une enseignante à la retraite qui demeure active dans le domaine des services communautaires et de la planification du développement.



Bryan Howell
Shediac Cape (N.-B.)

M. Howell est un ancien directeur général d'Encorp Atlantic maintenant à la retraite qui demeure actif dans l'élaboration de programmes de recyclage partout dans les Maritimes.



Thérèse Bourgeois
Grand-Sault (N.-B.)

Mme Bourgeois a de l'expérience dans le secteur de l'accueil et du tourisme et elle est aussi vice-présidente du club de ski de fond Kahoutek.



Rod Borden
Saint John (N.-B.)

M. Borden est un enseignant à la retraite et un bénévole actif à Saint John.

Mary Ann Coleman
Waterford (N.-B.)

Mme Coleman est la directrice générale du Réseau environnemental du Nouveau Brunswick.



Roland Guitard
Pointe-Verte (N.-B.)

M. Guitard est un cadre en assurance à la retraite et ancien maire adjoint de Pointe-Verte.



George Haines
Fredericton (N.-B.)

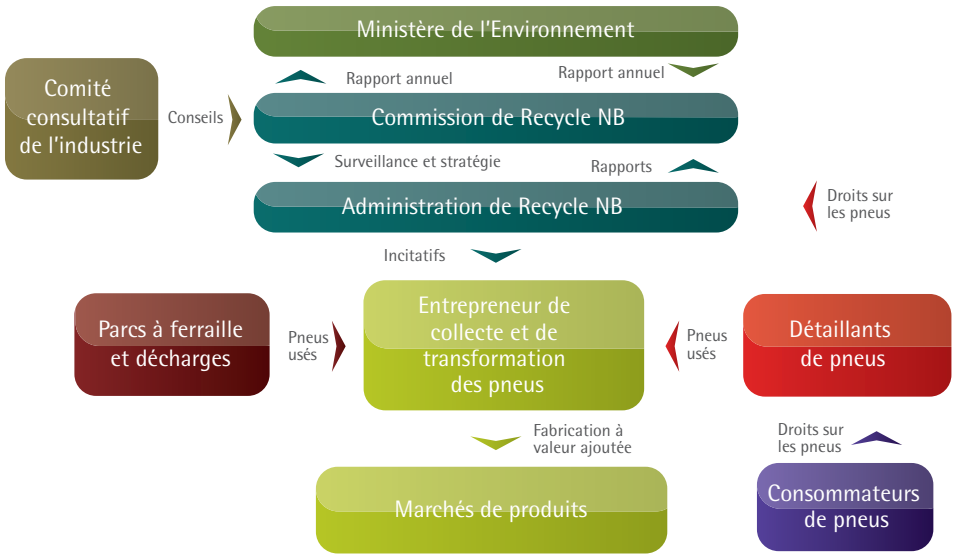
M. Haines, maintenant à la retraite, était sous-ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

La commission tient à remercier Yves Gagnon et Robert Gamble pour leurs loyaux services à la commission en 2009. Ils se sont tous les deux montré généreux de leur temps. La commission leur est reconnaissante de leurs conseils avisés pendant leur mandat et leur souhaite la meilleure des chances dans leurs projets d'avenir.

MODÈLES DES PARTIES PRENANTES DE RECYCLE NB

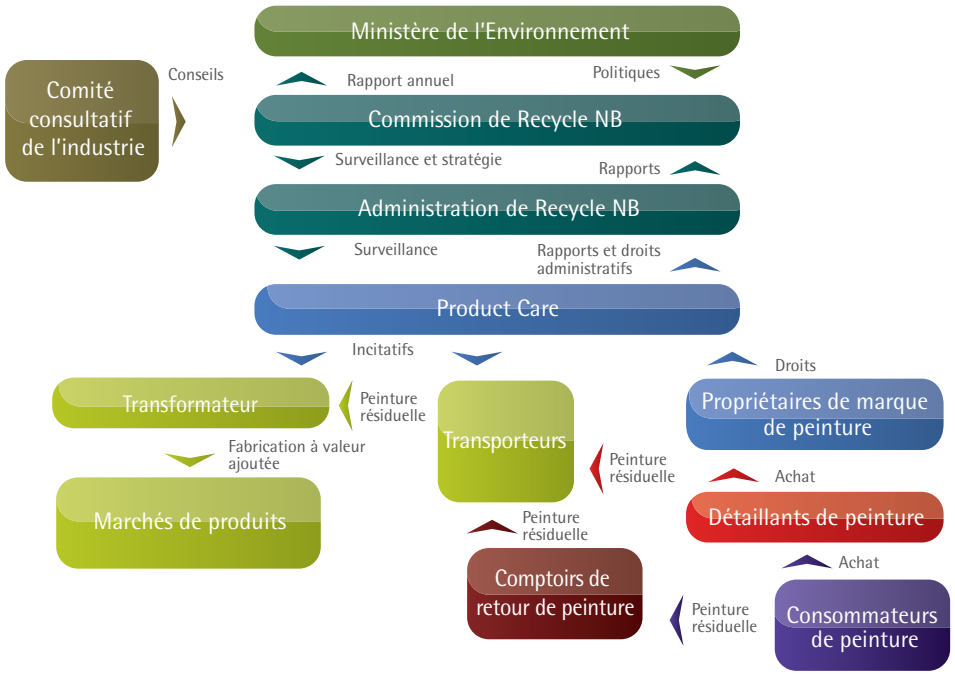
Programme d'intendance des pneus (PIP)

Modèle des parties prenantes du PIP



Programme d'écologisation de peinture (PEP)

Modèle des parties prenantes du PEP pour la REP



VALEURS DE BASE

Rôle

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement soient gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain.

Recycle NB a reçu le mandat du gouvernement du Nouveau-Brunswick de gérer des programmes de réduction des déchets pour toutes les matières désignées et d'assurer une gérance environnementale au Nouveau-Brunswick. La commission poursuit son bilan positif en se préparant à gérer d'autres matières. La richesse de l'expérience de l'organisme et son réseau de parties prenantes clés continuent à représenter des atouts essentiels pour l'élaboration de tout nouveau programme de recyclage.

En cette période économique difficile et devant les préoccupations de plus en plus grandes relatives à l'environnement, Recycle NB continue à faire preuve de leadership dans la gestion des matières désignées tout en jouant un rôle important dans le Plan d'action sur les changements climatiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick et le développement de notre économie verte.

Vision

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

Recycle NB et ses parties prenantes continuent à travailler à un but commun : un Nouveau-Brunswick sans déchets. Pour y parvenir, Recycle NB doit communiquer clairement et efficacement la justification et le mode de fonctionnement des nouveaux programmes au public, tout en le sensibilisant à l'importance de la durabilité de l'environnement. La province et sa population comprennent l'importance et méritent d'avoir un organisme professionnel et spécialisé qui se consacre à la gérance de l'environnement.



Mission et buts

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une gérance environnementale au Nouveau-Brunswick.

Recycle NB est d'avis que, pour réussir, un organisme a besoin d'objectifs clairement établis et doit élaborer et mettre en œuvre des plans détaillés. Dès les débuts du mandat de Recycle NB, la commission a établi une mission formative pour l'organisme; par ailleurs, à mesure que la prochaine génération de programmes émerge, notre mission continuera à évoluer.

Pour donner suite à notre mission, la commission a établi les buts et objectifs suivants :

1. ***Accroître l'éducation et la sensibilisation du public.***
   Recycle NB mettra l'accent sur l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick en matière d'environnement pour l'aider à comprendre que les déchets sont une ressource précieuse et que le recyclage est une solution de rechange viable à leur élimination.

2. ***Assurer une viabilité financière.***
   En cette période économique difficile, l'organisme doit mériter la confiance du public en se montrant financièrement viable.

3. ***Ajouter de la valeur.***
   Grâce aux avances technologiques et aux marchés émergents de produits recyclés, Recycle NB s'efforce d'ajouter de la valeur aux déchets et d'assurer ainsi la stabilité à long terme des programmes.

4. ***Faciliter la réduction des déchets.***
   Recycle NB verra à ce que ses programmes offrent des solutions accessibles et généralisées pour le recyclage de toutes les matières désignées et continuera à travailler à l'objectif global d'un Nouveau-Brunswick sans déchets.

5. ***Continuer d'être transparent et de rendre des comptes.***
   Recycle NB est déterminé à faire preuve de reddition de compte et de transparence dans ses processus et continuera à chercher des moyens d'améliorer son rendement à cet égard.



GOUVERNANCE DE LA COMMISSION

Structure de la commission

Nommés par le ministre de l'Environnement, les membres de la commission de Recycle NB pour 2009 ont été choisis de façon à représenter toutes les régions et les deux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Grâce à une telle approche, chacun des 10 membres de la commission apporte des compétences et des points de vue uniques en vue de relever certains des défis les plus difficiles qui se posent à nous sur le plan de l'environnement. Cette approche fait aussi en sorte que l'intérêt supérieur de la population du Nouveau-Brunswick et de notre environnement demeure au premier plan.

La commission est chargée de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets et les droits de recyclage ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires à l'égard des propriétaires de marque et d'autres groupes de parties prenantes. De plus, elle surveille les activités de Recycle NB au moyen des réunions ordinaires de la commission, d'une séance annuelle de planification stratégique et des réunions ordinaires des sous-comités.

Par ailleurs, l'année 2009 a vu l'établissement de deux comités clés de la commission, à savoir le comité de direction et des ressources humaines, et le comité des finances et de la vérification. La mise sur pied de ces comités est un élément clé pour améliorer l'efficience des processus de Recycle NB tandis que l'organisme poursuit sa croissance et que de nouveaux programmes de recyclage sont ajoutés.

Comité de direction et des ressources humaines

Le comité de direction et des ressources humaines est chargé de traiter les sujets qui ont trait aux questions stratégiques générales et aux ressources humaines. Le comité est composé de quatre membres de la commission, parmi lesquels une personne est choisie pour assumer la présidence. Le comité évalue le rendement du chef de la direction, formule des recommandations en matière de santé et de sécurité et conseille la commission sur les questions reliées à la rémunération et aux avantages. De plus, le comité peut examiner les politiques générales de l'organisme et recommander de telles politiques à la commission.

Membres

- **Paul Losier**
- **Murray Driscoll**
- **Rod Borden – président**
- **Grant Mitton**

Comité des finances et de la vérification

Le comité des finances et de la vérification de Recycle NB est chargé d'examiner les facteurs financiers fondamentaux de l'organisme et de présenter des recommandations à la commission à cet égard. Le comité est composé de quatre membres de la commission, parmi lesquels une personne est choisie pour assumer la présidence. Parmi les responsabilités du comité, notons l'examen du budget annuel et des résultats financiers trimestriels en vue de leur approbation par la commission, l'examen des résultats de vérification interne et externe et la surveillance du processus de communication et de divulgation de l'information financière. Le comité s'occupe aussi de la gestion des risques et formule des recommandations sur les placements et la politique de placement de l'organisme.

Membres

- **Rod Borden – président**
- **Murray Driscoll**
- **Grant Mitton**
- **George Haines**

Reddition de compte

Recycle NB s'acquitte de son engagement en matière de reddition de compte grâce à un examen continu des politiques et des pratiques de la commission. Un élément important d'un tel effort prend la forme de mécanismes clés tels que le rapport annuel de la commission et les plans de gestion. En outre, un cabinet de vérificateurs externes fait la vérification des états financiers. Cette vérification garantit que l'organisme se conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Toutes les constatations découlant de la vérification sont présentées au comité des finances et de la vérification.

La commission continue à chercher des moyens d'améliorer sa reddition de compte en tenant des séances stratégiques avec divers groupes de parties prenantes. Les résultats et les recommandations qui découlent de ces séances sont ensuite intégrés aux pratiques de gouvernance interne de Recycle NB.

Transparence

Grâce au présent rapport annuel, à ses comités consultatifs et à la vaste gamme d'outils à sa disposition, Recycle NB s'efforce d'expliquer ses activités en détail à la population. Une telle transparence dépasse les attentes établies par le règlement et vise à fournir en tout temps le plus d'information possible aux résidents du Nouveau-Brunswick.

Recycle NB croit fermement dans le Règlement sur les matières désignées et adhère à son principe d'interdire l'interfinancement de la gestion de matières provenant de flux distincts de déchets. Recycle NB comprend l'importance de veiller diligemment à que les consommateurs du Nouveau-Brunswick paient seulement pour le flux de déchets qui est créé et géré.

Comités consultatifs de l'industrie

Les comités consultatifs de l'industrie pour les pneus et la peinture offrent aux parties prenantes de ces industries la possibilité de participer à la gestion des programmes de recyclage. Cette forme de gouvernance permet aux parties prenantes de mettre leur savoir-faire à profit en donnant des conseils à la commission sur les différentes questions et initiatives relatives aux programmes de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible.

Les membres des comités consultatifs de l'industrie se réunissent régulièrement pour aider la commission à assurer la surveillance des programmes. Ces comités offrent à la commission une occasion unique de communication bilatérale avec les deux industries et leurs parties prenantes. Les réunions sont l'occasion de discuter des commentaires, préoccupations et suggestions et d'élaborer des solutions innovatrices pour relever les défis actuels et éventuels. La collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les parties prenantes permet à la commission de Recycle NB d'entendre, d'évaluer et d'utiliser régulièrement une diversité de points de vue.

Membres du comité consultatif de l'industrie de la peinture

- **Recycle NB –** Paul Losier, *président*
- **Propriétaires de marque – Home Hardware** Tim Dietrich
- **Agent de peinture – Product Care Association** Mark Kurschner
- **Commissions de déchets solides – ADSNB** Peter Fenety
- **Détaillants de peinture – Conseil canadien du commerce de détail –** Rachel Kagan
- **Transformateur – Société Laurentide** Pierre Landry
- **Transporteur – Hebert's Recycling Inc.** Kevin Sargent

Membres du comité consultatif de l'industrie des pneus

- **Recycle NB –** Rod Borden, *président*
- **Détaillants de pneus – Atlantic Tire Dealers Association –** Frank Connor
- **Concessionnaires d'automobile – Association des vendeurs d'automobile du N.-B. –** Jane Young
- **Commissions de déchets solides – ADSNB** Don Shea
- **Transporteur et transformateur – TRACC** Stephen Richardson

ÉVOLUTION DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

En tant que principe, le concept de la REP est loin d'être nouveau. Cela fait plus d'une décennie que de nombreux gouvernements partout dans le monde l'appliquent. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a adopté le principe de la REP, qui étend la responsabilité matérielle ou financière du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade post-consommation de son cycle de vie.



Application de la REP

Le fondement de la politique en matière de REP est un transfert de responsabilité des gouvernements et des municipalités aux producteurs des biens qui sont consommés. En fait, les programmes de REP modifient l'équilibre traditionnel des responsabilités parmi les fabricants et les importateurs de biens de consommation, les consommateurs et les gouvernements en ce qui a trait à la gestion des déchets. Une caractéristique de tous les programmes de REP est l'intervention continue des producteurs et des importateurs au stade post-consommation des biens commerciaux. Cette forme de gestion responsable des produits encourage l'efficience des systèmes, ce qui peut avoir de réels avantages pour la population du Nouveau-Brunswick.

Lors de l'élaboration de mesures législatives en matière de REP, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'assure régulièrement de la participation de l'industrie au processus. Chaque mesure législative, rédigée avec grand soin, fixe une norme pour les programmes ultérieurs qui seront adoptés au Nouveau-Brunswick et ailleurs. Les administrations locales et les contribuables sont enfin soulagés du fardeau des répercussions juridiques, matérielles et socio-économiques que la gestion des déchets imposait.

Avantages de la REP

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les programmes de REP sont bénéfiques pour le Nouveau-Brunswick, notamment :

- La REP transfère les coûts de fin de vie aux producteurs et à d'autres dans la chaîne de production, plutôt que de les faire assumer par les municipalités et les contribuables.
- La REP procure aux producteurs ayant des coûts élevés de gestion de fin de vie un incitatif et une occasion de repenser leur produit afin d'abaisser ces coûts le plus possible.
- La REP crée des mesures incitatives qui amènent les producteurs à enlever les substances toxiques de leurs produits et à adopter une conception plus écologique des produits.
- La REP encourage l'innovation dans les techniques de recyclage, ce qui peut mener à la réduction du coût des produits pour les consommateurs.
- La REP crée un cadre solide pour l'élaboration continue de programmes sans qu'il soit nécessaire pour le gouvernement d'adopter d'autres mesures législatives.
- La REP contribue à réduire l'empreinte carbonique grâce à l'utilisation accrue de matières recyclées.
- Les programmes de REP mettent le Nouveau-Brunswick sur la voie de zéro déchet.

Perspectives en matière de REP

Comme de nombreuses provinces cherchent activement à explorer et à encourager les programmes de REP, Recycle NB s'efforcera de traduire ses succès en de nouvelles possibilités. À l'automne 2009, le CCME a approuvé en principe un plan d'action pancanadien pour la REP, et un groupe de travail a été mis sur pied pour donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de REP et de gestion responsable des produits. L'approche prévoit l'adoption progressive de programmes de REP pour les produits et matériaux prioritaires déterminés.

Étant donné la complexité et la compétitivité des marchés mondiaux et nationaux, il se pourrait que, dans un marché relativement restreint comme celui du Canada, les signaux envoyés aux producteurs ne soient pas assez puissants pour faire entrer la dimension environnementale dans la conception des produits et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Pour appuyer les objectifs environnementaux de la REP, d'autres mesures pourraient donc être nécessaires, par exemple l'écoétiquetage, des restrictions sur les substances dangereuses, des normes et règlements sur la teneur en matières recyclées, des politiques d'approvisionnement écologique, des ententes de performance environnementale ou des ententes volontaires ainsi que diverses autres possibilités (normes, interdictions, directives, outils éducatifs).

Recycle NB attend avec impatience de voir un avenir où la fabrication propre, la prévention de la pollution et le concept de zéro déchet sont courants dans toutes les industries.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

De nos jours, qui ne connaît pas l'importance de réduire, réutiliser et recycler, ce qui n'empêche pas les gens d'avoir des questions et de se demander où et comment apporter les produits en fin de vie pour leur recyclage ou leur élimination de façon appropriée. Recycle NB veut combler cette lacune en devenant un centre de renseignements sur le recyclage, ce que nous ferons en rassemblant la grande quantité d'information souvent contradictoire qui existe et en offrant aux résidents et aux entreprises un guichet unique où trouver leurs réponses aux questions les plus difficiles en matière de recyclage. Nous sommes d'avis que des renseignements exacts et fiables peuvent et doivent être mis à la disposition de chaque personne.

D'aucuns pensent qu'il faut du temps et de la persévérance avant que s'opère un changement fondamental dans la perception que nous avons des déchets. Souvent, le rythme rapide de la vie d'aujourd'hui et ses multiples responsabilités et engagements sont au cœur de la question. Dans bien des cas, nous avons observé que les élèves qui reçoivent une éducation sur le recyclage à un jeune âge mettent leurs parents au défi de recycler. Voilà qui prouve assurément que, si on donne aux gens les outils nécessaires pour apporter des changements dans leur vie, cela aide, mais nous avons besoin de plus.

C'est donc la raison pour laquelle Recycle NB a entamé la préparation d'une importante campagne d'éducation et de sensibilisation qui sera lancée à l'été 2010. La campagne « Au-delà des déchets » visera à prendre le pouls du Nouveau-Brunswick sur les questions liées au recyclage et à déterminer le degré de sensibilisation à l'égard des programmes actuels. Ces « ambassadeurs et ambassadrices de l'environnement » seront basés dans différentes régions de la province et seront un lien de communication bilatéral efficace pour joindre toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick. En plus d'agir comme ressource dans leur collectivité, ces représentants interagiront avec les écoles et effectueront des sondages auprès des participants aux programmes de recyclage des récipients à boisson et de la peinture. Nous nous attendons à ce que les résultats des sondages mènent à des améliorations au niveau de l'expérience des consommateurs aux comptoirs de retour et aux centres de remboursement, en plus d'accroître les taux de récupération des matières visées par les programmes. Pour connaître les dernières nouveautés de la campagne Au-delà des déchets ou pour en savoir plus sur nos nouveaux programmes, il suffit de visiter notre site Web à www.recyclenb.com pour obtenir plus information.

Une personne à la fois, nous constatons que les gens du Nouveau-Brunswick réduisent, réutilisent, recyclent et compostent dans leur vie quotidienne. L'écologisation n'est plus qu'un simple cliché, mais bien un mode de vie et, grâce à nos efforts collectifs, nous préparons des lendemains meilleurs.

PROJETS DE RECYCLAGE COMMUNAUTAIRES

Pour constater les effets des activités de Recycle NB sur nos collectivités, il suffit de voir la collaboration qui a permis d'intégrer des matériaux recyclés à des projets de nouvelles constructions. Pour ce faire, un nouveau partenariat a été conclu cette année entre Recycle NB et Habitat pour l'humanité, un organisme sans but lucratif. Habitat pour l'humanité cherche avant tout à construire des logements abordables et à favoriser l'accession à la propriété comme moyen de briser le cycle de la pauvreté.

L'objectif premier de ce partenariat est de fournir un logement sûr à des familles à faible revenu tout en assurant une nouvelle vie à des produits recyclés fabriqués à partir de peinture résiduelle et de pneus usés. Dans les régions de Moncton et de Saint John, Habitat pour l'humanité a utilisé en 2009 des bardeaux de toiture composites et de la peinture recyclée dans ses projets de construction domiciliaire, et les résultats ont été spectaculaires.

Il faut surmonter de nombreux défis pour exécuter un programme d'une telle complexité et aider les personnes les plus démunies. Recycle NB et ses parties prenantes de l'industrie sont très heureux de pouvoir contribuer à une cause aussi louable. Les bardeaux, entièrement fabriqués dans les installations de la TRACC à Minto, au Nouveau-Brunswick, sont expédiés à chaque chantier juste avant le début de la construction. Une multitude de bénévoles dévoués de la communauté utiliseront alors chaque paquet de bardeaux de toiture et chaque contenant de peinture dans la réalisation du projet.

La réaction et l'appui du public à cette initiative se sont avérés extrêmement positifs, et la qualité élevée et l'apparence attrayante des bardeaux de toiture composites et de la peinture recyclée en ont surpris plusieurs. Une garantie transférable de 50 ans sur les bardeaux de la TRACC et l'emploi de peinture durable Boomerang à faibles émanations de COV font que les nouveaux propriétaires auront quelques soucis en moins plus tard. Habitat pour l'humanité s'est dit intéressé à continuer à utiliser les bardeaux « Modern Slate » et la peinture « Boomerang » dans ses futurs projets de construction, dont le nombre devrait tripler selon les estimations actuelles.

Voilà une autre façon pour Recycle NB de continuer à s'assurer que la véritable valeur des ressources « usées » est reconnue dans la province.

PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PEINTURE (PEP)

Faits saillants du PEP

L'année 2009 a été une année occupée pour le programme d'écologisation de peinture (PEP) de Recycle NB. En œuvre depuis plus de huit mois, le PEP du Nouveau-Brunswick peut être qualifié de succès retentissant. Pendant des semaines, la mise en œuvre attendue d'un programme de recyclage de la peinture à l'échelle de la province a suscité l'intérêt aussi bien des résidents de la province que du secteur commercial. Avec l'achèvement de la phase 1 le 1er janvier 2009, l'industrie a commencé à assumer la responsabilité des coûts du recyclage de la peinture inutilisée. Dans le cadre de la mise en service de la phase 1, Product Care, la société qui joue le rôle d'agent des 39 propriétaires de marque de peinture, a établi des ententes avec les commissions de déchets solides de tout le Nouveau-Brunswick pour recevoir les restants de peinture déjà ramassés.

Après l'approbation du plan de gestion de trois ans pour la peinture, Product Care s'est employée à mettre rapidement en œuvre la phase 2 du tout nouveau programme de REP du Nouveau-Brunswick. Reposant sur une campagne médiatique étendue de sensibilisation publique, la phase 2 du programme a été dévoilée le 1er avril 2009. Le changement le plus visible pour les gens qui nettoient leur garage, leur remise ou leur sous-sol est l'augmentation importante de lieux où la peinture inutilisée peut être retournée pour être recyclée. Grâce à cet accroissement marqué de l'accessibilité, le nombre de personnes ayant recours au nouveau programme a monté en flèche. Les réactions du public et des commerces ont été extrêmement encourageantes. Nombreux sont ceux qui ont même réclamé la création de nouveaux programmes de REP pour d'autres matières et produits non visés à l'heure actuelle. Recycle NB a écouté le public et, au cours des semaines et des mois qui viennent, nous avons l'intention d'explorer de telles possibilités pour l'avenir.

Tandis que le public a adopté le nouveau PEP avec un enthousiasme dépassant toute espérance, l'élan qui pousse le programme naissant continue à s'intensifier. La campagne « Au-delà des déchets » de l'été 2010 verra des efforts soutenus consacrés à des projets d'éducation et de sensibilisation visant à montrer comment les gens du Nouveau-Brunswick et notre environnement profitent directement des activités de recyclage. Il ressort clairement que la population veut contribuer à éviter l'élimination de la peinture dans les lieux d'enfouissement, les incinérateurs et l'environnement. Heureusement, de plus en plus de gens choisissent de recycler leur peinture inutilisée – et c'est là que tout commence.

Certification ÉcoLogo

De nos jours, le concept de construction verte va au-delà de l'emploi de produits recyclés dans la construction; ces produits doivent aussi être certifiés. Cette certification aide les consommateurs à repérer les produits les plus respectueux de l'environnement et les plus sécuritaires.

On compte plusieurs marques internationales de reconnaissance de la qualité pour l'environnement en Amérique du Nord, mais il existe seulement deux certifications principales, soit ÉcoLogo et Green Seal (habituellement associées à la certification *Leadership in Energy and Environmental Design*, ou LEED, utilisée pour les projets de constructions nouvelles ou de rénovations résidentielles et commerciales). Les deux certifications sont considérées par l'industrie comme des marques de leadership environnemental.

Les produits Boomerang sont fabriqués à 99 % de peinture recyclée en plus d'avoir de très faibles émissions de composés organiques volatils (COV), ce qui leur a valu la certification ÉcoLogo au début de 2009. Tous les aspects du produit sont respectueux de l'environnement, y compris le contenant, qui est fait de plastique recyclable; même l'étiquette sur le contenant est imprimée sur du papier certifié par le FSC. Il n'est donc pas étonnant que Boomerang continue à susciter une attention et un intérêt bien mérités grâce aux processus de certification de l'entreprise.

Réalisations du PEP

En juin 2008, sur la recommandation du comité consultatif de l'industrie de la peinture composé de parties prenantes, Recycle NB a retenu Product Care comme agent de peinture des propriétaires de marque actuellement immatriculés en vertu du programme. Product Care gère les activités du programme selon un plan de gestion de trois ans approuvé par la commission. Ce plan d'écologisation de peinture offre aux parties prenantes de l'industrie le cadre nécessaire au fonctionnement d'un système de recyclage qui rend des comptes à tous les intervenants et fait preuve de transparence.

Recycle NB ne reçoit aucun financement externe du gouvernement. En conséquence, en accord avec le modèle de REP sur lequel est fondé le programme de peinture, les coûts reliés à la surveillance, aux communications, à la vérification et à l'administration générale ainsi que toute autre dépense relative au programme d'écologisation de peinture sont assumés uniquement selon le principe du recouvrement des coûts.











Ventes de peinture
(1er avril 2009 – 31 décembre 2009)

Il est étonnant d'apprendre que près de 12 000 litres de peinture sont vendus chaque jour au Nouveau-Brunswick. Or, la majeure partie de la peinture sera appliquée comme prévu, mais le consommateur finit souvent par se débarrasser d'une partie de chaque litre. Pour financer les activités de recyclage du PEP, un droit de recyclage est compris dans le prix de chaque contenant de peinture acheté chez l'un des plus de 500 détaillants de peinture de la province. Les propriétaires de marque doivent ensuite remettre ces droits à Product Care, qui s'occupe de la gestion des activités conformément au plan de gestion approuvé.

Nombre de contenants vendus : 1 570 000
Nombre de litres de peinture vendus : 4 310 000

Ramassage de la peinture
(1er avril 2009 – 31 décembre 2009)

Grâce au PEP, les consommateurs, y compris les propriétaires et les entreprises, peuvent apporter leur peinture inutilisée ainsi que de nombreux types de teintures, vernis et aérosols, à l'un des nombreux comptoirs de retour de la province. Au lancement du programme de recyclage de la peinture le 1er avril 2009, il y avait 46 comptoirs de retour de peinture participants. Tout au long de l'année, les consommateurs de peinture ont trouvé qu'il était plus commode et plus facile que jamais de recycler leurs restants de peinture dans le réseau croissant de comptoirs de retour de peinture partout au Nouveau-Brunswick. À la fin de l'année, le nombre de comptoirs était passé à 57, ce qui améliore l'accessibilité et incite tous les gens du Nouveau-Brunswick à participer à la protection de l'environnement en recyclant leur peinture résiduelle.

Nombre de contenants retournés : 108 022 unités
Taux de récupération des contenants de peinture : 6,9 %
Nombre de litres de peinture retournés : 132 329 litres
Taux de récupération de la peinture : 3,1 %
Recyclabilité/taux de réutilisation de la peinture : 87,5 %*
Matières non visées par le programme : 5,0 %

* *86,8 % de la peinture a été recyclée en peinture Boomerang, tandis que seulement 0,7 % a été réutilisée au moyen du volet échange de peinture du PEP.*

Même si une année complète ne s'est pas encore écoulée depuis les débuts du programme, les résultats des indicateurs de rendement clés montrent que le PEP est efficace. Pour la première année du programme, la quantité de peinture recueillie a dépassé les attentes de près de 50 %, preuve irréfutable que les efforts déployés sur le plan de la communication tout au long de l'année ont porté fruit. L'entreprise de recyclage Laurentide de Victoriaville, au Québec, a aussi commenté l'excellente qualité – et donc recyclabilité – de la peinture reçue des participants au programme. Les matières non visées par le programme, qui consistent généralement dans des déchets ménagers dangereux, peuvent faire augmenter les coûts d'exploitation de façon considérable, et ces coûts sont ensuite refilés aux consommateurs de peinture. Les comptoirs de retour et les participants au programme peuvent encore une fois être fiers du fait que le taux de matière retournée non visée par le programme est parmi les plus faibles de tous les programmes de recyclage de peinture du Canada.

Marchés de la peinture recyclée

Les produits agricoles biologiques, les véhicules hybrides et les vêtements faits de matières recyclées ne sont que quelques-uns des changements que l'on observe dans les habitudes de consommation. Que ce soit individuellement ou collectivement, nous recherchons constamment comment éviter de produire des déchets et consommer de manière responsable. Dans le même esprit, les consommateurs consciencieux d'aujourd'hui se tournent tout naturellement vers la peinture recyclée pour leurs besoins en décoration.

Les marchés de la peinture recyclée connaissent une croissance très rapide, surtout en raison des politiques d'approvisionnement écologique adoptées par les entreprises. L'approvisionnement respectueux de l'environnement, ou « approvisionnement écologique », est souvent défini comme le choix de biens et services dont l'incidence sur l'environnement est moindre. Cela signifie que les entreprises, en cherchant à prévenir la production de déchets et de pollution, doivent prendre en compte l'impact environnemental en plus du prix, du rendement et autres facteurs habituels dans leurs décisions d'achats. Une politique d'approvisionnement écologique exige habituellement de l'entreprise qu'elle évalue les conséquences sur l'environnement qu'un produit peut entraîner à chaque étape de son cycle de vie. Il faut donc considérer les coûts véritables de l'obtention des matières premières ainsi que de la fabrication, du transport, de l'entreposage, de la manutention, de l'utilisation et de l'élimination du produit.

En plus d'offrir une valeur exceptionnelle et des avantages évidents sur le plan de l'environnement, la valeur ajoutée de la peinture est un aspect qui joue un rôle de plus en plus important dans le développement d'une « économie verte ». Ici à Recycle NB, nous sommes emballés par les perspectives qui s'ouvrent pour la peinture recyclée et nous continuerons à encourager les consommateurs à utiliser des produits respectueux de l'environnement pour leurs besoins en décoration. La majeure partie des déchets qui sont envoyés dans les lieux d'enfouissement est en fait générée par les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI). C'est pourquoi Recycle NB cherchera activement à promouvoir auprès de chacun des secteurs ICI la nécessité de plus en pressante d'adopter des politiques d'approvisionnement écologique, car notre avenir en dépend.





Programme d'intendance des pneus (PIP)

Faits saillants du PIP

Depuis la mise en œuvre du programme de recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick en 1996, l'équivalent de plus de 12 millions de pneus usés ont été recyclés pour être transformés en nouveaux produits à valeur ajoutée grâce au PIP. Une composante essentielle du succès du programme continue d'être la capacité de la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) de trouver et de développer des marchés clés de produits recyclés sur lesquels écouler une quantité croissante de caoutchouc pour satisfaire à la demande. Comme de plus en plus de caoutchouc est ainsi utilisé chaque année, il se pourrait même que le caoutchouc provenant des pneus usés finisse par devenir une matière très recherchée.

Prenons par exemple la plus récente expansion du marché des bardeaux de toiture Moderne Slate. Une nouvelle entente conclue avec un important distributeur de produits domiciliaires ouvre pour la TRACC un accès sans précédent à l'un des réseaux d'approvisionnement les plus intégrés en Amérique du Nord. Cette entente pourrait à elle seule augmenter les commandes de bardeaux de 400 % ou plus. Une conséquence directe sera la nécessité d'accroître non seulement la capacité de fabrication, mais aussi la main-d'œuvre nécessaire pour faire fonctionner le nouvel équipement. Il est clair que le PIP non seulement réussit à diminuer la quantité de déchets produite au Nouveau-Brunswick, mais aussi à créer des avantages à long terme sur les plans environnemental et économique ici même dans la province.

La responsabilité élargie des producteurs (REP) et les pneus hors route

Nous avons tous vu ces pneus sur les tracteurs agricoles, les chargeuses frontales et les énormes camions à benne basculante de l'industrie minière. Les pneus hors route sont conçus pour être utilisés dans des conditions de travail extrêmement rudes. Ces pneus peuvent être de très grandes dimensions, ce qui les rend difficiles à manipuler et à transporter en raison de leur diamètre extérieur gigantesque et de leur poids énorme. Cette solidité sur le terrain des pneus hors route présente toutefois des défis importants sur le plan du recyclage. De plus, tout comme les pneus plus petits utilisés sur les véhicules routiers, l'entreposage des pneus hors route peut constituer une menace pour l'environnement pour toutes sortes de raisons.

Dans le cadre d'une initiative proactive de l'Atlantic Tire Dealers Association (ATDA) au nom des détaillants de pneus hors route du Nouveau-Brunswick, un nouveau programme pour les pneus hors route devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2010. En vertu de ce programme de REP volontaire, des droits de recyclage selon un barème progressif seraient facturés aux consommateurs en fonction de la taille et du poids combinés des pneus hors route qui sont achetés. Les détaillants utiliseraient les fonds perçus pour contribuer aux coûts de recyclage à l'usine de la TRACC à Minto, où les pneus hors route usés sont transformés en produits à valeur ajoutée très demandée, dont le paillis SuperShred. Ce projet est vu comme un grand pas en avant pour les programmes de REP ciblant les pneus dans la province, et Recycle NB continue à collaborer à ce projet avec l'ATDA.

Réalisations du PIP

Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a confié à Recycle NB le mandat d'offrir un programme de gestion de produit pour les pneus usés. Le programme d'intendance des pneus offert par Recycle NB est un système qui permet à tous les détaillants de pneus au Nouveau-Brunswick de s'acquitter de leur obligation de se conformer au Règlement sur les matières désignées. Le règlement vise toutes les entreprises qui vendent des pneus neufs dans la province.

Ventes de pneus en 2009

Il incombe à chacun des 700 détaillants titulaires d'une immatriculation de pneus de percevoir, au point de vente, le droit de recyclage de pneus pour chaque nouveau pneu vendu. Les droits doivent ensuite être remis à Recycle NB, puis les fonds perçus servent à financer la collecte, le transport et le recyclage des pneus usés. D'un point de vue financier, le programme a toujours été autosuffisant, ne recevant aucune aide financière du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Nombre de pneus vendus : 1 071 000 (1 084 000 en 2008)

Pneus ramassés en 2009

Grâce à un système de retour au détaillant, chaque pneu usé généré chez un détaillant de pneus du Nouveau-Brunswick doit être ramassé et envoyé à l'usine de recyclage de la TRACC pour sa transformation ultérieure en produits à valeur ajoutée. Recycle NB continue de surveiller de près les taux de collecte afin d'assurer des règles du jeu équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.

Nombre de pneus ramassés : 1 109 000 (1 115 000 en 2008)
Taux de récupération des pneus : 103,5 % (102,9 % en 2008)

Transformation des pneus en 2009

La politique de REP continue à stimuler le développement; ainsi, la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont établi un nouveau système de redevance de déversement. Ce système fait en sorte que, contrairement aux années passées, le paiement relatif à la transformation des pneus est versé au moment où les pneus usés ramassés entrent dans les stocks de la TRACC. Ce nouveau système offre de nombreux avantages; notamment, il réduit les frais d'administration et minimise le besoin d'effectuer de fréquentes vérifications des stocks. L'accord nouvellement conclu est aussi considéré comme un premier pas positif vers la REP en ce qui concerne le PIP.

Assurance de la qualité

Recycle NB est déterminé à s'assurer que la qualité des services offerts par le programme répond adéquatement aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.

Pour assurer la qualité du PIP, Recycle NB :

- analyse les rétroactions et prend des mesures pour améliorer le programme;
- analyse son plan de gestion pour améliorer l'exécution du programme;
- analyse les tendances et les modèles;
- étalonne en fonction de programmes semblables.

En 2009, une vérification a été effectuée sur échantillon représentatif de 16 détaillants de pneus du Nouveau-Brunswick.

Grâce à son adhésion à l'Association canadienne des organismes de recyclage des pneus (la CATRA), durant l'année, Recycle NB a pu concentrer ses efforts et ses ressources de manière plus efficace en collaborant avec d'autres provinces pour la vérification des détaillants de pneus. En travaillant en tant que groupe avec d'autres organismes voués au recyclage, Recycle NB a réussi à en faire plus avec moins, ainsi qu'à réduire au minimum l'interruption des activités commerciales tout en continuant à assurer des règles du jeu équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.







Le recyclage à valeur ajoutée

Depuis ses débuts, Recycle NB est un ardent partisan de la mise en évidence de la valeur réelle des ressources recyclées, dont les pneus usés et la peinture inutilisée. Le bilan extrêmement positif du programme d'intendance des pneus (PIP) à cet égard lui a valu une renommée nationale et internationale. Régulièrement, des pays de partout dans le monde prennent contact avec le programme avec l'intention de reproduire un tel succès chez eux. Alors, comment un programme de recyclage des pneus d'une province des Maritimes relativement petite a-t-il réussi à créer un tel engouement? La raison est très simple et se résume à ceci : le recyclage à valeur ajoutée.

En règle générale, un fabricant de biens a besoin d'intrants pour les produire. Les matières premières subissent une transformation pour devenir des produits finis qui répondent vraisemblablement à une demande du marché et qui peuvent être vendus à des clients industriels, commerciaux ou résidentiels. Le recyclage à valeur ajoutée est exactement le contraire. Les consommateurs fournissent les intrants de fabrication, et ce sont l'innovation et la collaboration qui permettent de trouver des solutions créatives. Nous avons laissé derrière nous l'époque où nous déversions la peinture et les pneus dans nos décharges pour plutôt reconnaître la valeur réelle, en tant que ressources, des déchets du Nouveau-Brunswick. Cela démontre aussi très bien pourquoi le développement des marchés est un volet tout à fait crucial du succès à long terme des programmes de Recycle NB.

La population du Nouveau-Brunswick constitue un élément fondamental du succès des programmes. La réaction et le soutien du public, qui se traduisent dans les gestes quotidiens posés pour trier les matières recyclables, ont une incidence directe sur le résultat net des programmes. À mesure que la sensibilisation du public à l'égard des programmes augmente, Recycle NB constate qu'il existe un intérêt réel grandissant pour la préparation et le triage des matières recyclables. Davantage sensibilisés, les résidents de la province comprennent aussi que la corrélation entre les prix des biens qu'ils achètent chaque semaine et leurs efforts en matière de recyclage est de plus en plus forte. Le nombre croissant de programmes de REP au Canada ne fera que renforcer ce lien.

Le recyclage à valeur ajoutée est un système en vertu duquel la nature et le commerce coexistent avantageusement. L'approche fondée sur la REP appliquée à la conception des programmes incite les industries à se transformer en adoptant un design intelligent sur le plan écologique. Lorsque les choses sont faites correctement, cela crée une synergie qui encourage ces industries à être à la fois prospères et durables. Pour constater les résultats concrets d'un tel principe, il suffit de voir la gamme de plus de 80 produits de la TRACC, dont la fabrication comprend au moins en partie des pneus usés. De même, Laurentide est un pionnier dans la fabrication de produits novateurs à base de peinture recyclée, et le Nouveau-Brunswick en profite.

Une approche qui a donné des résultats probants pour les programmes du Nouveau-Brunswick est le développement de marchés qui font naître une demande pour des produits recyclés. Au siècle dernier, il arrivait souvent que les efforts de recyclage aboutissent à la fabrication de produits de qualité inférieure. Après des années de résultats plus ou moins satisfaisants, les produits recyclés modernes sont enfin reconnus comme des solutions de rechange légitimes aux produits fabriqués à partir de matières vierges. Plusieurs facteurs, y compris le nouveau mouvement pour un développement durable et des bâtiments écologiques, ont contribué au renforcement de la demande pour des produits moins gourmands en ressources. Les marchés peuvent aussi bénéficier de politiques publiques telles que les stratégies d'approvisionnements écologiques, un autre secteur clé où Recycle NB espère trouver de futures possibilités de développement.

De nos jours, les consommateurs prennent souvent en compte plusieurs facteurs avant d'acheter des biens. Les facteurs liés à l'environnement ont tendance à peser de plus en plus lourds dans nos choix de consommation. Que ce soit des surfaces en caoutchouc plus sécuritaires pour les terrains de jeu, du paillis pour un aménagement paysager exigeant peu d'entretien et utilisant l'eau plus efficacement ou de la peinture recyclée à faibles émissions de COV, les consommateurs consciencieux d'aujourd'hui gravitent tout naturellement vers les biens recyclés. Savoir que, en recyclant nos produits en fin de vie, nous contribuons à assurer la durabilité de l'environnement pour les générations futures constitue un autre avantage très attrayant.

Les résultats montrent clairement que les gens du Nouveau-Brunswick appuient l'approche à valeur ajoutée de la gestion des ressources recyclées. En effet, on peut dire que, non seulement les résidents de la province veulent se responsabiliser face aux déchets, mais aussi que le recyclage à valeur ajoutée est très bénéfique pour le Nouveau-Brunswick.

Perspectives d'avenir

Après les succès de 2009, nous nous tournons maintenant vers la prochaine année avec empressement pour la suite des choses. La REP s'est avérée pour nous un moyen efficace de garder le cap vers un avenir où la réduction des déchets est un élément central de la vie quotidienne à la maison, au travail et dans chaque collectivité du Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, aussi difficile que cela puisse être, nous devons tous et toutes apprendre à effectuer les véritables changements qui amèneront les collectivités du Nouveau-Brunswick à remettre en question l'idée qu'il faut se débarrasser des déchets. Apporter des changements significatifs prend du temps, mais la bonne nouvelle est qu'il nous suffit de voir les résultats du programme d'intendance des pneus (PIP) et du programme d'écologisation de peinture (PIP) pour constater les progrès accomplis! De plus, nous maintenons notre promesse de continuer à représenter l'intérêt supérieur de tous les gens du Nouveau-Brunswick et de notre environnement tandis que nous explorons de nouvelles possibilités de REP.

Ici à Recycle NB, nous mettons chacun au défi de participer et d'apporter les changements bénéfiques nécessaires qui nous permettront de transmettre un héritage positif aux futures générations. Les résidents du Nouveau-Brunswick méritent un organisme dont l'objectif est de faire évoluer et d'élargir la gamme de déchets qui sont recyclés, même ceux qui, jusqu'à présent, ont semblé impossibles à récupérer. Nous aspirons à un avenir où, grâce à une symphonie continue de gestes posés une personne à la fois, nous atteindrons un jour l'objectif « zéro déchet ».



Rapport des vérificateurs

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Place Frederick, tour TD
77, rue Westmorland, bureau 700
Fredericton Nouveau-Brunswick E3B 6Z3
Canada

Téléphone (506) 452-8000
Télécopier (506) 450-0072
Internet www.kpmg.ca

Au conseil d'administration de Recycle Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de Recycle Nouveau-Brunswick (la « Commission ») au 31 décembre 2009 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la Commission tire du prélèvement de droits de recyclage de pneus des produits dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification des produits tirés de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Commission et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif, du passif et des actifs nets non affectés.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des produits tirés des droits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Fredericton, Canada
Le 10 mars, 2010

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, coopérative suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bilan

31 décembre 2009 avec les chiffres correspondants de 2008

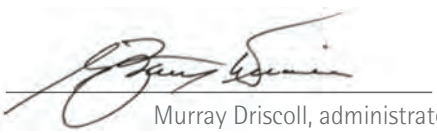
ACTIF	2009	2008
Encaisse	342 319 $	560 173 $
Débiteurs (note 2)	1 084 838	946 721
Charges payées d'avance	3 247	3 247
	1 430 404	1,510,141
Placements (note 3)	515 675	508 265
Immobilisations (note 4)	42 710	11 824
	1 988 789 $	2 030 230 $

Passif et actif net

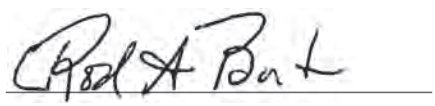
Passif :		
Créditeurs et charges à payer	382 140 $	216 855 $
Frais de transformation à payer	-	397 534
	382 140	614 389
Actif net :		
Investi dans des immobilisations	42 710	11 824
Non affecté	1 563 939	1 404 017
	1 606 649	1 415 841
Éventualités (note 7)		
	1 988 789 $	2 030 230 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Murray Driscoll, administrateur



Rod Borden, administrateur

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Produits		
Programme d'écologisation de peinture (tableau 1)	115 075 $	48 203 $
Programme d'intendance des pneus (tableau 2)	4 098 146	4 218 710
	4 213 221	4 266 913
Charges		
Programme d'écologisation de peinture (tableau 1)	115 075	48 203
Programme d'intendance des pneus (tableau 2)	3 915 873	3 736 434
	4 030 948	3 784 637
	182 273	482 276
Autres		
Revenus de placement	8 535	44 575
Excédent des produits sur les charges	190 808 $	526 851 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	Investis en immobilisations	Non affectés	2009 Total	2008 Total
Solde au début de l'exercice	11 824 $	1 404 017 $	1 415 841 $	888 990 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(9 703)	200 511	190 808	526 851
Variation nette des investissements en immobilisations	40 589	(40 589)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	42 710 $	1 563 939 $	1 606 649 $	1 415 841 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

Flux de trésorerie	2009	2008
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	190 808 $	526 851 $
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	9 703	8 875
Amortissement de la prime d'émission d'obligations	–	5 279
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur les placements	13 562	(15 205)
	214 073	525 800
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	(138 117))	(391 661)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	165 285	(84 772)
Diminution des frais de transformation à payer	(397 534)	(2 230)
	(156 293)	47 137
Activités d'investissement		
Produit tiré de la vente de placements	208 299	271 310
Acquisition de placements	(229 271)	–
Remboursement provenant de Tire Recycling Atlantic Canada Corporation	–	111 861
Acquisition d'immobilisations	(40 589)	(10 386)
	(61 561)	372 785
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(217 854)	419 922
Encaisse au début de l'exercice	560 173	140 251
Encaisse à la fin de l'exercice	342 319 $	560 173 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Recycle Nouveau-Brunswick (la « Commission ») est un agent de la Couronne et a été constituée en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. La gestion de la collecte et du recyclage de pneus usés et de peinture de bâtiment au nom du ministère de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick constitue sa principale activité.

1. Principales conventions comptables

a) Généralités

Les états financiers de la Commission ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Placements

Les placements ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction et constatés à leur juste valeur.

c) Droits

La Commission comptabilise les droits relatifs aux pneus usés lorsqu'ils sont reçus des détaillants de pneus ou sont à recevoir d'eux. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, la Commission utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

d) Peinture

Le Programme d'écologisation de peinture est un programme de Responsabilité élargie des producteurs (« REP ») et c'est pourquoi la méthode du recouvrement des coûts est employée à son égard. Chaque producteur de peinture se voit imposer des droits qui servent à recouvrer les coûts éducatifs et administratifs du programme.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode et les taux annuels suivants :

Bien	Méthode	Taux
Matériel de bureau	linéaire	5 ans
Mobilier et agencements	linéaire	5 ans
Matériel informatique	linéaire	3 ans

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations et des créditeurs et charges à payer, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2009

2. Débiteurs

	2009	2008
Comptes clients	935 377 $	625 983 $
Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »)	–	204 000
Taxe de vente	156 183	68 535
Programme d'écologisation de peinture	(6 722)	48 203
	1 084 838 $	946 721 $

3. Placements

		2009 Juste valeur marchande	2009 Coût	2008 Juste valeur marchande	2008 Coût
Obligations, coupons, bons du Trésor et fonds communs de placement					
Province du Nouveau-Brunswick, 5,25 %	2 juin 2009	– $	– $	12 199 $	12 428 $
Province du Nouveau-Brunswick, 6,375 %	15 juin 2010	133 432	142 149	138 914	142 149
Gouvernement du Canada, 4,25 %	1er septembre 2009	–	–	204 610	206 800
Compte Surintérêt Altamira		100 105	100 000	–	–
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie		100 117	100 000	–	–
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance (5000)		100 130	100 000	–	–
Compte épargne-placement RBC, série A (2001)		77 727	77 649	–	–
Amortissement de la prime d'émission		–	–	–	(5 279)
Liquidités détenues dans le compte du courtier		4 164	4 164	152 542	152 542
		515 675 $	523 962 $	508 265 $	508 640 $

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2009 Valeur comptable nette	2008 Valeur comptable nette
Matériel de bureau	25 780 $	25 780 $	– $	175 $
Mobilier et agencements	50 179	32 960	17 219	10 637
Matériel informatique	84 477	58 986	25 491	1 012
	160 436 $	117 726 $	42 710 $	11 824 $

5. Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer de la Commission se rapproche de leur valeur comptable.

Selon des listes de valeurs marchandes qui ont été publiées, la juste valeur des placements au 31 décembre 2009 se chiffrait à 515 675 $ (508 265 $ en 2008).

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2009

6. Affectation des dépenses :

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matériaux désignés de Recycle Nouveau-Brunswick l'ont été. Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications, aux bureaux et aux installations ont été ventilées à raison de 80 % et de 20 % (89 % et 11 % en 2008) aux programmes d'intendance des pneus et d'écologisation de peinture, respectivement.

	2009	2008
Salaires et charges sociales	288 960 $	174 954 $
Conseil d'administration	66 690	51 871
Services professionnels	53 669	82 080
Communications et traduction	47 808	66 402
Bureaux	21 940	31 007
Téléphone	12 263	10 777
Loyer	10 800	10 800
Déplacements	10 546	3 736
Assurance	6 283	5 449
Amortissement des immobilisations	9 703	8 875
Réparations et entretien	3 171	1 125
Intérêts débiteurs et frais bancaires	1 055	1 095
Formation et abonnements	702	1 368
	533 590 $	449 539 $

7. Éventualités

En 2009, la province du Nouveau-Brunswick a conclu avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC ») un contrat aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et correspondent à 330 $ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. À compter du 31 mars 2010 et une fois l'an, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance sera comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement ne sera apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire sera versé ou TRACC devra faire un remboursement. La Commission administre la rétribution relative à ce contrat au nom de la province du Nouveau-Brunswick et versera ou recevra tout montant d'ajustement.

Tableau du Programme d'écologisation de peinture

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Produits	115 075 $	48 203 $
Charges		
Salaires et charges sociales	57 799	10 212
Conseil d'administration	14 819	11 954
Services professionnels	10 734	6 758
Communications et traduction	10 602	4 376
Déplacements	6 604	907
Bureaux	4 487	6 603
Téléphone	3 687	2 411
Loyer	2 160	3 240
Amortissement des immobilisations	1 941	–
Assurance	1 257	1 635
Réparations et entretien	634	–
Frais bancaires et intérêts débiteurs	211	–
Formation et abonnements	140	107
	115 075	48 203
	– $	– $

Tableau du Programme d'intendance des pneus

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Produits	4 098 146 $	4 218 710 $
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	3 457 566	3 335 481
Salaires et charges sociales	231 161	164 742
Services professionnels	63 213	62 910
Conseil d'administration	53 477	39 917
Communications et traduction	38 246	50 425
Bureaux	20 053	26 746
Réparations et entretien	10 926	–
Téléphone	9 810	8 367
Loyer	8 640	7 560
Déplacements	8 587	2 829
Amortissement des immobilisations	7 762	8 875
Assurance	5 026	3 814
Intérêts débiteurs et frais bancaires	844	1 095
Formation et abonnements	562	1 261
Services de sécurité	–	22 412
	3 915 873	3 736 434
	182 273 $	482 276 $

Recycle NB

Bureau principal
102 rue Queen, Bureau C
Fredericton, (NB) E3B 1A5

Téléphone
1 (506) 454-8473
Sans frais : 1 (888) 322-8473

Télécopieur
1 (506) 454-8471

Courriel
info@recyclenb.com

Adresse Postale
C.P. 308, Station A
Fredericton, (NB) E3B 4Y9